

	ORGANISATION DE LA FORMATION MESURES SANITAIRES COVID-19	Code : T5N3-4-1/FI/002 Version : 2 Date d'application : 30/08/2021 Page 1 sur 2
---	---	--

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir en formation au sein de l'Institut de Formation aux métiers de la santé (IFMS) du GHRMSA.

Dans le contexte sanitaire lié à la circulation active du COVID-19, des mesures sanitaires sont mises en place afin de garantir la sécurité de tous et le bon déroulement de l'ensemble des activités pédagogiques durant votre formation.

L'accès à l'institut de formation :

- L'accès à l'IFMS est **limité aux seuls étudiants/élèves**, selon le planning de formation validé ou sur rendez-vous ;
- Le **Port du masque chirurgical est obligatoire** pour l'ensemble des personnes accueillis à l'institut ; et ce dès l'arrivée sur le parking de l'institut ;
- Il vous appartient de veiller à avoir une dotation de 2 masques par jour (minimum)
- Une **Friction des mains à la Solution Hydro Alcoolique (SHA) est à réaliser** dès l'entrée à l'institut ;
- L'arrivée des différentes promotions a été planifiée de manière à limiter le croisement de l'ensemble des étudiants et élèves accueillis au sein de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS).

Institut	début	pause	fin	début	pause	fin
IFSI	8h00	10h00-10h15	12h00	13h00	15h00-15h15	17h00
IFMR	8h15	10h15-10h30	12h15	13h15	15h15-15h30	17h15
IFAS	8h30	10h30-10h45	12h30	13h30	15h30-15h45	17h30

Aussi, le **respect des horaires** de début, de fin de séquences et de pause est impératif. De même, nous vous remercions de **quitter l'institut dès la fin des interventions pédagogiques** ;

- **En cas de symptômes évocateurs de la COVID 19** : perte de goût, perte d'odorat, fièvre, toux, maux de gorge...Veillez à **ne pas vous présenter à l'institut**, consultez votre médecin traitant dans les plus brefs délais et informez l'institut.

La circulation dans les locaux de l'institut

- **Le port du masque est OBLIGATOIRE** au sein de l'institut de formation et dans l'enceinte du GHRMSA ;
- **Les trajets de circulation sont à respecter** selon les locaux utilisés ;
- **Le respect de la distanciation physique est requis** notamment lors de la circulation dans les locaux, dans le hall d'accueil, devant les salles de cours, dans la cafétéria, dans la zone fumeur ;
- **Les rassemblements et les regroupements d'étudiants/élèves sur le parking et dans les locaux sont proscrits** en dehors des interventions prévues au planning ;
- **Les limitations maximales** en présence de personnes dans les lieux clos comme les sanitaires sont à respecter. Des affiches indiquent le nombre maximal de personnes possible pouvant être présentes.

L'hygiène des Mains

Une hygiène des mains est à réaliser le plus souvent possible et notamment

- à l'entrée de l'institut ;
- avant de quitter l'institut ;
- à la sortie des sanitaires ;
- à l'entrée de salles de cours, pratiques ;
- au moment des pauses ;

Des distributeurs de Solution Hydro-Alcoolique sont à votre disposition mais ne constituent pas des bornes de rechargement. Il vous appartient d'être équipé en SHA Individuel pour assurer une sécurité sanitaire encore plus optimale.

La distanciation physique

- **Une distance minimum d'1m entre 2 personnes** est à respecter autant que possible lors des déplacements et lors des activités pédagogiques ;
- Lors des activités pédagogiques, **les places identifiées** au sein de chaque salle de cours **sont à respecter** ;
- **L'ensemble des gestes barrières est à respecter** :
 - Ne pas se faire la bise, ne pas se serrer la main ;
 - Tousser et éternuer dans son coude ;
 - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

L'accès au restaurant du personnel du GHRMSA

Le restaurant du personnel est également soumis à des contraintes sanitaires et ne peut accueillir un flux massif de personnes dans les conditions optimales. De ce fait :

- Vous n'avez **pas accès au restaurant du personnel** pour la pause de midi, lors des temps de formation à l'institut, **jusqu'à nouvelle information** ;
- Les temps d'enseignement à l'institut sont programmés uniquement par demi-journée, afin de vous permettre de prendre votre déjeuner à votre domicile ;
- L'installation d'un distributeur de repas à emporter, à tarif préférentiel, est prévue au sein de la cafétéria, en complément des distributeurs de sandwiches déjà existants.

La formation hybride

Au regard de l'ensemble des mesures sanitaires, l'organisation du dispositif de formation nous a amenés à mettre en place 2 modalités d'enseignements :

- Des temps d'enseignements **à l'institut** ;
- Des temps d'enseignements **à distance à votre domicile**.

La formation à distance nécessite un équipement informatique comme indiqué dans le dossier d'inscription.

L'ensemble des professionnels de l'institut de formation est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, afin de vous permettre de réaliser votre formation dans les meilleures conditions possibles. N'hésitez pas à les solliciter :

- Par courriel : pour l'IFSI : SECR-IFSI@ghrmsa.fr
pour l'IFAS : IFAS@ghrmsa.fr
- Par téléphone : 03.89.64.62.55

Patrick LEHMANN
Directeur des soins IFSI/IFAS

	Dates	Nom/Fonction
Rédaction	19/08/2021	JUD T., KLIEM MOOTIEN F., TRAUSCHEID F., adjoints au directeur
Validation	24/08/2021	LEHMANN P., directeur des soins IFSI/IFAS, coordonnateur des instituts du GHT
Approbation	24/08/2021	LEHMANN P., directeur des soins IFSI/IFAS, coordonnateur des instituts du GHT